

**IMPORTANT :** Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci**  **la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form**  
**A.**  Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**  
**B.** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

## ADA

Société Anonyme au capital de 4.442.402,16 euros  
 Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse 92110  
 CLICHY  
 338 657 141 RCS NANTERRE

## Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Du 30 juin 2016 à 15 heures  
 Au 22/28 rue Henri Barbusse – 92110 Clichy  
 Au 7 ème étage

## CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Vote simple Single vote
Nombre d'actions Number of shares	
Registré/é Porteur Bearer	Vote double Double vote
Nombre de voix - Number of voting rights	

## JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / VOTE BY POST

Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirçant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
*I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box – like this, for which I vote NO or I abstain.*

## JE DONNE POLVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cf. au verso (3)

*I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE  
CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING*  
 See reverse (3)

**ATTENTION :** si il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.  
**CAUTION :** if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

**I HEREBY APPOINT/ INT: See reverse (4)**  
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

		Qui / Non/Abst Yes / No Abst/Abs	
1	2	3	4
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10	11	12	13
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19	20	21	22
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
28	29	30	31
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
37	38	39	40
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5	6
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		7	8
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		9	
		A	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		B	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		C	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		D	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		E	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		F	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		G	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		H	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		J	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
		K	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO).  
 / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard:  
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

sur 1<sup>re</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification

à la banque / to the bank  
 à la société / to the company

27/06/2016

Date & Signature .....





**ADA**  
**Société Anonyme au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse 92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS  
REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177  
ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

**(options de souscription et d'achat d'actions)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186-1 dudit code concernant les options de souscription et d'achat d'actions, à savoir :

1°- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription et d'achat d'actions qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce : NEANT

2°- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription et d'achat d'actions qui, durant l'année écoulée, ont été consenties, à chacun de ces mandataires à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : NEANT

3°- le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées durant l'année écoulée, par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées aux deux alinéas précédents : NEANT

4°- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année écoulée, par la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé : NEANT

5°- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé : NEANT

6°- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année écoulée, par les sociétés visées à l'alinéa précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires : NEANT.

Fait à CLICHY,  
Le 15 Mars 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ADA**  
**Société Anonyme au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse 92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS  
REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS  
DU CODE DE COMMERCE**

**(Attribution d'actions gratuites)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer :

- 1° - du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 : Néant
- 2° - du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 : Néant
- 3° - du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé : Néant
- 4° - du nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires : Néant

Fait à CLICHY,  
le 15 Mars 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ADA**  
**Société Anonyme au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NOUVEL ADMINISTRATEUR**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

<b>Nom, Prénom et âge</b>	<b>Références professionnelles et activité professionnelle au cours des cinq dernières années (notamment les fonctions exercées actuellement ou ayant été exercées dans d'autres sociétés, y compris les sociétés étrangères)</b>	<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société par le candidat</b>	<b>Nombre d'actions dont il est titulaire ou porteur</b>
GROUPE ROUSSELET (anciennement dénommée G7) 388 718 496 R.C.S. NANTERRE	Administrateur des sociétés : <ul style="list-style-type: none"><li>- COPAGAU</li><li>- COPAGLY</li><li>- TAXITEL</li><li>- G7</li><li>- HOMEBOX</li><li>- HOMEBOX CANNES</li><li>- LES BOXES DE DECINES</li><li>- MOBILBOX</li><li>- FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT</li><li>- SITE</li></ul>	Administrateur	2.540.486

**Références professionnelles et activité professionnelle au cours des cinq dernières années**

Sans objet

COMPAC

ERNST & YOUNG et Autres

## Ada

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées

COMPAC  
17 bis, rue La Boétie  
75008 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 100.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Ada

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Avec la société G Immo Toulon 2

#### *Personne concernée*

M. Nicolas Rousselet, administrateur de votre société et de la société G Immo Toulon 2.

#### *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 24 juillet 2014.

Votre société a signé un bail commercial consenti par la société G Immo Toulon 2, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour les locaux situés sis 134, avenue du Général Brosset à Toulon (Var).

Le montant des loyers hors charges facturés par la société G Immo Toulon 2 à votre société au titre de l'exercice 2015 s'élève à € 25.918 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 3.733 hors taxes.

### 2. Avec la société Groupe Rousselet (anciennement G7), détenant 86,56 % de votre société

#### a) *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 26 juillet 2012.

Votre société a signé un bail commercial consenti par la société Groupe Rousselet pour les locaux du 3<sup>e</sup> étage (576 m<sup>2</sup>) et du 4<sup>e</sup> étage (221 m<sup>2</sup>) de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy (Hauts-de-Seine).

Le montant des loyers hors charges facturés par la société Groupe Rousselet à votre société au titre de l'exercice 2015 s'élève à € 226.291 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 142.338 hors taxes.

#### b) *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parking auprès de la société Groupe Rousselet concernant cinq emplacements de parkings sis au 4<sup>e</sup> sous-sol de l'immeuble du 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy (Hauts-de-Seine) pour un loyer révisable annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers hors charges facturés par la société Groupe Rousselet à votre société au titre de l'exercice 2015 s'élève à € 10.954 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 3.834 hors taxes au titre de l'exercice 2015.

**c) Nature, objet et modalités**

Conseil d'administration du 23 juillet 2008.

Votre société a signé une convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise par la société Groupe Rousselet, prenant effet à compter de mi-septembre 2008.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2015 est de € 84.502 hors taxes.

**3. Avec la société SNGT**

**Personnes concernées**

MM. Nicolas Rousselet et André Rousselet, administrateurs de votre société et de la société SNGT.

**Nature, objet et modalités**

Conseil d'administration du 26 juillet 2012.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 auprès de la société SNGT concernant dix-huit emplacements de parkings pour un loyer révisable annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers facturés par la société SNGT à votre société au titre de l'exercice 2015 s'élève à € 42.223 hors taxes.

Le montant des charges associées s'élève à € 14.778 hors taxes.

**4. Avec la société Copag**

**Personnes concernées**

MM. Nicolas Rousselet et André Rousselet, administrateurs de votre société et de la société Copag.

**Nature, objet et modalités**

Conseil d'administration du 2 février 2005.

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction générale et stratégie du groupe et contrôle financier pour une durée indéterminée en contrepartie d'une redevance annuelle de € 430.000 hors taxes.

**5. Avec la société Nep Services**

**Personnes concernées**

MM. Nicolas Rousselet et André Rousselet, administrateurs de votre société et de la société Nep Services.

**Nature, objet et modalités**

Conseil d'administration du 27 avril 2000.

Votre société a conclu une convention d'assistance administrative et financière pour un montant annuel de € 91.658 hors taxes à compter du 7 février 2000.

## 6. Avec la société Pragmatik

### *Personnes concernées*

MM. Nicolas Rousselet et Christophe Plonevez, administrateurs de votre société et de la société Pragmatik.

### *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 28 septembre 2005.

Votre société a décidé d'externaliser les développements informatiques et de les confier à la société Pragmatik.

Le montant des prestations supporté au titre de l'exercice 2015 par votre société s'élève à € 1.936 hors taxes.

## 7. Avec la société Assistance et Conseil

### *Personne concernée*

M. Christophe Plonevez, administrateur de votre société et de la société Assistance et Conseil.

### *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

Votre société a conclu, en date du 25 juillet 2007, avec la société Assistance et Conseil, une convention de mise à disposition à votre société de M. Christophe Plonevez, en qualité de directeur général.

Le montant de la refacturation au titre de l'exercice 2015 s'élève à € 285.000 hors taxes.

Paris et Paris-La Défense, le 6 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

COMPAC



Carole Grellier

ERNST & YOUNG et Autres



Bruno Gérard

COMPAC

ERNST & YOUNG et Autres

**Ada**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2015

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4<sup>o</sup> du Code  
de commerce relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2015**

**COMPAC**  
17 bis, rue la Boétie  
75008 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 100.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Ada**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 536.572 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4<sup>e</sup> du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 6 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

COMPAC

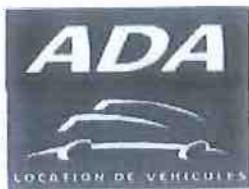


Carole Grellier

ERNST & YOUNG et Autres



Bruno Gérard



**SA ADA**  
**Capital : 4 442 402 Euros**  
**Siège social : 22-28, Rue Henri Barbusse**  
**92110 CLICHY**  
**N° SIRET : 338 657 141 00085**

---

**MONTANT GLOBAL DES CINQ REMUNERATIONS VERSEES  
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREEES**

---

Montant des rémunérations versées au cours de l'exercice, clos le 31/12/2015  
Aux 5 personnes les mieux rémunérées.

**536 572 Euros**

Fait à Clichy, 27/04/2016

Christophe PONTEVEZ  
Directeur Général Groupe ADA

